



Nous ne sommes pas des agents percepteurs du SIEC

**Nous refusons de demander, aux élèves de CAP et de BEP,
les 5 € pour frais d'inscription au SIEC**

Depuis que le SIEC a repris l'organisation des CAP et des BEP, il nous demande de récupérer auprès des élèves des frais d'affranchissement.

Stop, ça suffit ! Ces frais sont illégaux puisque depuis 2000, l'inscription aux examens (DNB, CAP, BEP, Bac) est gratuite partout en France. Par ailleurs, il est aussi illégal de manipuler de l'argent sans régie installée dans chaque établissement.

**Le SNUEP, le SNES, le SNASUB, le SNEP, le SNU.PDEN
appellent l'ensemble des personnels à ne pas réclamer aux
élèves les 5 € pour les inscriptions au CAP et BEP**

Ne nous laissons pas intimider : Le SIEC ne peut menacer les jeunes de ne pas les inscrire aux examens ; d'ailleurs, même s'ils ne paient pas ils sont inscrits s'ils donnent les autres documents nécessaires. Cette menace est donc inapplicable.

**Ce n'est pas aux élèves issus majoritairement des milieux
défavorisés de pallier la baisse des financements du SIEC**

La FSU île de France

